

COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2020/09/10-02

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du 10 septembre 2020, sous la présidence de M. Eric Berton, président d'Aix-Marseille Université, représentée par M. Lionel Nicod, Vice-président Formation,

Vu le Code de l'Education,

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants,

Vu le décret n° 2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n°205-2019 du 19 mars 2019,

Vu la circulaire n°2019-029 du 21 mars 2019,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

OBJET : Composition type de la commission *ad hoc* CVEC

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve la composition de la commission *ad hoc* CVEC détaillée en annexe à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par 29 voix pour et 2 abstentions.

Composition : 40 membres
Membres en exercice : 38
Quorum : 20
Présents et représentés : 31

Fait à Marseille, le 10 septembre 2020



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Composition commission *ad hoc* CVEC

Soumis à l'approbation de la CFVU du 10 septembre 2020

- Le Vice-Président Formation
- Le Vice-Président à la vie des campus, à la qualité de vie au travail et à la sécurité au travail
- Le Vice-Président étudiant
- Le Vice-Président égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations
- Le Vice-Président développement durable
- Le Vice-Président délégué au sport
- Le Vice-Président délégué santé et handicap
- Le Directeur du SIUMPPS
- Un représentant du service culture
- 6 Enseignants élus à la CFVU
- 4 étudiants élus à la CFVU
- 4 étudiants élus au CA
- 2 représentants d'association étudiantes
- 1 BIATSS élu à la CFVU
- 1 BIATSS
- Un représentant du CROUS
- Une personnalité extérieure